



Le ministre

Papeete, le 06 août 2024

Lettre de rentrée 2024-2025

L'École que nous voulons pour notre *Fenua* est une École ancrée dans son environnement et dans sa société, une École qui nous ressemble et qui nous rassemble.

En effet, c'est parce que l'École saura réconcilier notre jeunesse avec ses racines et son identité, qu'elle saura valoriser l'enseignement de la culture et des langues polynésiennes qu'elle favorisera l'engagement de cette jeunesse dans les apprentissages.

Le rôle de l'École doit donc être au service de la transmission du patrimoine immatériel de la Polynésie, de ses langues, de ses cultures, de ses arts pour créer les conditions d'ambition et de réussite pour tous les élèves. C'est ainsi que l'École remplira une autre de ses missions, à savoir l'ouverture de nos élèves sur l'autre et l'ailleurs, sur la région Océanie et sur le monde.

Construire cette École qui nous ressemble et nous rassemble sera l'enjeu des États généraux qui se tiendront pendant cette année scolaire. Ils permettront de rédiger avec les personnels de l'éducation, les parents d'élèves, les élus, les partenaires sociaux, les associations, la nouvelle charte de l'éducation 2025 et donc de construire ce système éducatif dans lequel parents, élèves, personnels se reconnaîtront, qu'ils respecteront et dans lequel ils s'engageront. La tenue des États généraux sera donc un temps fort de l'année scolaire. Les premiers groupes de travail et la concertation seront lancés en septembre-octobre. Les États généraux déconcentrés dans plusieurs îles et plusieurs archipels se tiendront entre la fin février et la fin mars 2025. Le projet de Charte qui en découlera fera ensuite l'objet de présentations devant les instances de l'éducation et sera soumise à l'approbation de l'Assemblée de Polynésie française pour une mise en œuvre à la rentrée 2025.

Dans le cadre des États généraux, et comme je l'ai fait pour les rythmes scolaires dans le premier degré, je lancerai une réflexion sur l'évolution de notre calendrier scolaire afin que l'on tienne enfin compte des conditions climatiques du Pacifique sud et des pics de température des premières semaines de l'année civile. Un nouveau calendrier scolaire triennal sera ainsi adopté pour les années 2026-2027 à 2028-2029.

Faire de notre École une École plurilingue pour une meilleure maîtrise des langues

Le développement et le renforcement de l'enseignement des langues polynésiennes constituent une priorité éducative du Pays. Cette démarche vise à améliorer la connaissance de nos langues et culture polynésiennes et à promouvoir leur pratique au quotidien. Mon objectif est que les élèves deviennent des locuteurs actifs, capables de communiquer dans des situations de la vie courante et de se faire comprendre.

Le plan d'actions territorial pour les langues 2023-2028 du premier degré poursuit son déploiement et entre dans sa deuxième année de mise en œuvre. Les mesures qui y sont déclinées fixent les priorités en matière de renforcement et d'amélioration de l'enseignement des langues et culture polynésiennes et du plurilinguisme. A l'école primaire, l'accent est mis sur le caractère bénéfique de l'apprentissage précoce et quotidienne des langues et culture polynésiennes, la pratique intensive de l'oralité par la mise en œuvre des activités langagières, l'étude de la grammaire et de la syntaxe qui permet une meilleure compréhension de son fonctionnement. J'engage les équipes à mener une réflexion sur un enseignement des langues qui place les élèves dans une pédagogie de projet, axée sur la perspective actionnelle. J'attends de toutes les écoles, de tous les CJA et de tous les établissements du second degré qu'ils intègrent ces mesures dans les axes de travail de leur projet d'école ou d'établissement. Je les encourage aussi à créer des moments d'immersion en langue polynésienne dans les temps de vie scolaire. Ces temps forts auxquels les locuteurs adultes seront

pleinement associés, participeront à la mise en œuvre d'un écosystème favorable à l'usage des langues polynésiennes au quotidien. Afin de soutenir les équipes pédagogiques dans leurs perspectives en faveur d'un plurilinguisme harmonieux, l'accès aux outils et supports pédagogiques doit être facilité. Pour ce faire, le pôle des langues et culture polynésiennes et du plurilinguisme de la DGEE est chargé de promouvoir et de diffuser les ressources disponibles, tout en orientant les enseignants vers des outils pratiques pour enseigner les langues polynésiennes et l'anglais afin de mettre en place un enseignement plurilingue efficace.

Parallèlement, le volume horaire dédié à l'enseignement des langues et culture polynésiennes sera augmenté. Il sera porté à 3 heures par semaine dans le premier degré et à 2 heures en classe de 6^{ème} en commençant cette année dans les collèges dotés d'un professeur des écoles en langues et culture polynésiennes.

De nouvelles formations ciblées sur les langues polynésiennes seront mises en place pour accompagner les professeurs des écoles dans la mise en œuvre de cet enseignement. À partir de janvier 2025, un « Plan *Reo* », similaire aux plans existants pour les mathématiques et le français, sera développé pour consolider les compétences des professeurs des écoles à travers des formations massives à destination des enseignants volontaires qui se sentent en insécurité linguistique. Les actions de formation à destination des écoles bilingues seront repensées pour favoriser les échanges de pratiques. La formation en direction des professeurs de collège enseignant le *reo tahiti* dans une discipline non linguistique sera également encouragée.

Des évaluations spécifiques pour les élèves seront mises en place progressivement en SG, CE2 et CM2. Ces dernières permettront de rendre compte du niveau de maîtrise des langues polynésiennes. Leur analyse viendra aider les formateurs et les enseignants à identifier les besoins spécifiques des élèves et à opérer des remédiations éventuellement nécessaires. Le conseil école-collège veillera à la continuité des apprentissages au sein du cycle 3 et encouragera les projets inter-degrés .

Les élèves polynésiens doivent être plurilingues. Ils doivent donc maîtriser leur langue polynésienne, le français, mais aussi l'anglais. La Polynésie française est en effet située dans un bassin géographique très majoritairement anglophone. Et les touristes à destination de nos îles, en particulier de Bora Bora, sont majoritairement d'origine nord-américaine. Aussi, la maîtrise de l'anglais dans le contexte de l'hôtellerie-restauration s'avère indispensable, quel que soit le poste. Les apprenants de la filière professionnelle hôtellerie-restauration-tourisme doivent donc atteindre le bilinguisme (français/anglais), voire le plurilinguisme (français/*reo mā'ohi*/ anglais). Conscient de cette exigence, l'expérimentation des écoles bilingues français-anglais dès le primaire, lancée depuis la rentrée 2023 à Bora Bora, sera poursuivie. Pour aller plus loin, la rentrée 2024 voit la mise en place d'un Parcours Anglophone du Pacifique pour les élèves de baccalauréat professionnel de l'hôtellerie-restauration-tourisme qui permettra à la fois de renforcer les compétences linguistiques et interculturelles de nos élèves et de répondre aux besoins en compétences des professionnels dans le secteur du tourisme, de la restauration et de l'hôtellerie. Ce parcours anglophone du Pacifique, voie d'excellence au sein de la voie professionnelle, conduira à la délivrance d'un certificat dénommé *Pacific'ara* qui sera la reconnaissance des compétences des élèves.

Enfin, j'attends de la carte des langues qu'elle assure la continuité du parcours linguistique des élèves en langues polynésiennes, depuis les écoles jusqu'aux collèges de secteur. J'attends qu'elle offre également un parcours linguistique anglophone aux élèves. L'ouverture d'un baccalauréat français international en langue anglaise est à l'étude pour une éventuelle mise en œuvre à la rentrée 2025.

Le patrimoine culturel matériel et immatériel est un autre levier du sentiment d'appartenance à l'École et de l'engagement dans les apprentissages. Dans cette perspective, l'apprentissage et la pratique des arts traditionnels tels que l'art oratoire et les chants traditionnels polyphoniques seront intégrés dans le parcours éducatif et artistique des élèves et valorisés lors des événements culturels organisés à l'initiative des équipes. Le *Heiva Taure'a* qui aura lieu en mars 2025 et la deuxième édition du *Heiva hīmene tumu qui se déroulera* en avril 2025 seront l'occasion de mettre en lumière le travail réalisé par les élèves et leurs enseignants.

Faire de notre École une École plurilingue pour une meilleure maîtrise des fondamentaux

Dans le contexte linguistique et culturel polynésien, l'accent mis sur la maîtrise des domaines fondamentaux (dire, lire, écrire, compter) doit s'appuyer sur la valorisation des langues et de la culture polynésiennes dans les enseignements. L'apprentissage de la lecture et de l'écriture, des mathématiques, fondement de la littéracie et de la numératie, doit être grandement enrichi par des contenus pertinents pour les élèves et la mise en place d'outils communs éprouvés. Les contes, les légendes, les récits polynésiens sont des supports de lecture qui stimulent l'intérêt des élèves et renforcent leur identité culturelle. La promotion de la lecture plaisir est tout aussi essentielle. Les concours et autres défis lecture permettront de créer une dynamique

positive autour de la lecture et du livre. Partager la culture du livre avec les parents est un autre aspect crucial. Les encourager à participer à des activités de lecture avec leurs enfants, à se déplacer dans des bibliothèques, à partager des récits de la culture polynésienne renforcera le lien entre l'école et la famille, tout en contribuant à la lutte contre l'illettrisme.

Accélérer l'adaptation des programmes ; contextualiser les situations d'apprentissage pour que les élèves apprennent mieux ; favoriser l'innovation pédagogique

Une École polynésienne, c'est une École dans laquelle les programmes d'enseignement ont du sens pour les élèves et pour leurs familles. Il faut aller plus loin encore dans l'océanisation de nos programmes scolaires qu'il convient d'adapter et de contextualiser davantage. Pour atteindre cet objectif, j'ai créé un comité de pilotage qui réunit des inspecteurs, des cadres de la DGEE et du vice-rectorat. Je souhaite une adaptation et une contextualisation en français, en mathématiques, en éducation morale et civique, en histoire-géographie mais aussi dans de nouvelles disciplines comme l'éducation physique et sportive avec les *Tū'aro mā'ohi*, les sciences, l'éducation musicale, les arts plastiques... Il me remettra des propositions dans le courant de l'année, en fonction notamment de la sortie officielle des nouveaux programmes nationaux. Lorsque les modifications et les ajouts seront approuvés, les programmes officiels de la maternelle à la terminale adaptés et contextualisés à la Polynésie française seront édités au format numérique.

J'attends aussi que le parcours d'éducation artistique et culturel contextualisé pour la promotion et l'intégration des arts et de la culture à l'École soit formalisé pour les élèves de la maternelle jusqu'à la terminale. Dans cette perspective, un travail collaboratif avec les services de la culture sera mis en place pour mobiliser tous les acteurs dans ce projet.

L'innovation pédagogique est créatrice de valeur et vectrice d'idées nouvelles. Pour l'encourager et la favoriser, le département de la formation continue et de l'innovation (DFCI) de la DGEE renforce son expertise avec la création d'un bureau de l'innovation et des expérimentations. Ses missions principales seront orientées d'une part, vers le développement de l'innovation pédagogique dans une dynamique de croisement des regards (élèves, enseignants, corps d'inspection, opérateurs, INSPE, UPF, organismes de recherche, partenaires associatifs...) et d'essai lors de la tenue des premières journées polynésiennes de l'innovation pédagogique, et d'autre part, vers l'hybridation, pour en faire une réalité en contexte polynésien et une modalité de formation à forte plus-value en s'appuyant notamment sur les outils locaux que sont l'ENT *Natitahi* et *Natirua*.

La prochaine rentrée scolaire réaffirmera le rôle essentiel du numérique éducatif. Nous poursuivons nos efforts pour améliorer l'équipement et la connectivité. L'Espace Numérique de Travail (ENT), *nati.pf*, est maintenant accessible à davantage d'écoles et tous les établissements du second degré. La plateforme *Pix* aide à développer et certifier les compétences numériques des élèves et des enseignants. Le campus numérique *Ludovia #PF* est une source d'innovation pédagogique. Cette année, l'accent sera mis sur l'Éducation aux Médias, l'information et l'intelligence artificielle, pour aider les élèves à se projeter dans un avenir numérique mieux appréhendé. Nous comptons sur votre engagement pour intégrer ces outils de manière éthique et responsable, assurant la sécurité et le bien-être de tous. Ensemble, créons un environnement d'apprentissage dynamique et inclusif adapté à notre ère numérique. La semaine du numérique 2025 prévue du 22 au 26 avril 2025 sera l'occasion de revenir sur ces sujets.

Améliorer la relation école-famille et l'intergénérationnel

La démarche qui vise à valoriser le patrimoine linguistique et culturel polynésien est essentiel pour le développement identitaire des élèves et leur réussite éducative. Elle s'inscrit aussi dans une perspective de renouvellement de la relation école-famille, en reconnaissant et en intégrant les éléments culturels et linguistiques propres à chaque territoire, pour renforcer le sentiment d'adhésion et d'appartenance à l'École. Les espaces numériques de travail (ENT) offrent des possibilités inédites pour améliorer la relation école-familles afin de faciliter les échanges. Le dispositif « École ouverte » est un autre levier fort pour la mise en œuvre d'activités culturelles, sportives et linguistiques pendant les périodes extrascolaires, renforçant ainsi le lien entre l'école et les familles autour des valeurs et du patrimoine polynésien.

Pour encourager cette dynamique dans la société du XXI^e siècle qui a tendance à se fracturer, des actions intergénérationnelles seront développées, contribuant ainsi à la transmission de valeurs, de savoirs et de cultures.

Adapter les obligations réglementaires de service pour les professeurs des écoles et les nouveaux rythmes scolaires pour les élèves du 1^{er} degré

La consultation citoyenne qui s'est tenue dans nos écoles en mars dernier a permis de fixer une nouvelle organisation du temps scolaire dans le premier degré à compter de la rentrée 2024. La durée moyenne de la semaine de classe est ramenée de 26 heures à 24 heures devant élèves. La durée de la journée de classe sera aussi plus courte pour être plus favorables aux apprentissages des élèves.

Concernant la mise en œuvre des 108h en Polynésie française et dans l'attente d'une réponse à la proposition que j'ai faite pour déployer les activités pédagogiques, éducatives et culturelles (APEC), le décret de 2008 modifié sera appliqué. Ainsi, les enseignants assureront un temps de prise en charge des élèves à raison d'une heure à une heure trente par semaine dans le cadre des activités pédagogiques complémentaires (APC). Ce temps est intégré dans les obligations réglementaires de service (ORS) des enseignants et sera facultatif pour les élèves et nécessitera l'accord des parents. Les communes pourront, si elles le désirent, mettre en place le temps périscolaire. Il faut toutefois préciser que cela ne constitue pas une obligation.

Parallèlement, les professeurs des écoles verront leurs ORS évoluer. Elles comprennent, outre la mise en place de créneaux dédiés aux activités pédagogiques complémentaires, des horaires dévolus à la formation continue, aux différentes instances de l'école et aux réunions avec les parents d'élèves. Les équipes pédagogiques disposeront de trois semaines, à partir de la rentrée d'août, pour proposer une répartition des 108 heures.

Adapter le statut des établissements scolaires du 2nd degré

Les établissements publics territoriaux d'éducation de la Polynésie française (EPTÉ) sont entravés dans leur fonctionnement par un statut devenu obsolète. Ainsi l'arrêté n° 732 CM du 17 juin 1987 modifié portant organisation administrative et financière des établissements publics territoriaux d'enseignement, n'est plus aujourd'hui adapté aux nouvelles pratiques pédagogiques et administratives et n'est plus en cohérence avec la réglementation financière, budgétaire et comptable de la Polynésie française.

Par ailleurs, la superposition de textes nationaux et locaux complexifie la lecture du droit et complique le travail de terrain effectué au quotidien par les établissements et par les services de la Direction générale de l'éducation et des enseignements.

A l'instar des établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ) de l'hexagone et des établissements publics d'enseignements de la nouvelle Calédonie (EPENC), la Polynésie française souhaite créer un statut particulier pour ses établissements scolaires qui vont devenir des Etablissements publics d'enseignement de la Polynésie française (EPEPF).

J'ai demandé que soient garantis pour ce nouveau statut les particularismes de nos établissements. Nous avons aussi retenu quelques dispositions nationales jugées pertinentes pour améliorer le fonctionnement et l'organisation des collèges et lycées, comme le recours détaillé et simplifié à la commission permanente, la création des conseils de la vie lycéenne et de la vie collégienne, le toilettage du régime des punitions et sanctions et l'ajout du sursis.

Pour mettre en place ce nouveau statut, seront adoptés dans le courant de l'année une loi de Pays portant création des établissements publics d'enseignement de la Polynésie française, un arrêté en Conseil des Ministres portant organisation et fonctionnement de ces établissements, une refonte de la délibération n° 95-205/AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française.

Adapter la carte des formations pour répondre aux besoins de notre jeunesse et de notre *Fenua* ; encourager la persévérance scolaire

L'année scolaire 2024-2025 verra le démarrage d'un nouveau campus des métiers et des qualifications pour les métiers de la mer afin d'offrir aux élèves et à tous les usagers une meilleure formation à ces métiers. Le dossier de candidature et la demande d'ouverture du nouveau campus ont été déposés auprès du ministère de l'éducation nationale. Deux établissements en seront le support : le lycée de Taiarapu Nui et le Centre des métiers de la mer de Polynésie française (CMMPF).

L'offre de formation de la voie professionnelle s'enrichit de nouvelles formations d'initiatives locales et de nouveaux certificats de spécialisation post CAP et post baccalauréat. Elle s'appuie sur la relation Ecole-Entreprise et sur les besoins spécifiques du territoire.

Afin d'aider les élèves de 3^{ème} et de lycée professionnel ainsi que les étudiants en BTS, un site dédié aux stages et périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) est proposé sur le site de la DGEE. Chaque

établissement pourra orienter les élèves sur ce site afin que le stage en entreprise, la PFMP soit une expérience riche et diversifiée.

La Polynésie française poursuit sa politique systémique en faveur de la persévérance scolaire : pratiques pédagogiques accrocheuses, qualité de la relation enseignants-élèves, pratiques d'évaluation encourageantes. Une affiche et une BD sur les 20 gestes pédagogiques accrocheurs réalisés par des inspecteurs et des enseignants seront diffusées. Vis-à-vis des élèves en risque de décrochage, ils sont aussi invités à se servir des questionnaires COLCAM et LYCAM afin de repérer au plus vite les décrocheurs potentiels et mettre en place un soutien adapté. Une antenne de la mission de persévérance scolaire (MPS) est déployée dans les lycées professionnels de Mahina, Faa'a et au lycée Diadème. Quant aux démarches engagées en faveur des CJA et des CETAD, leviers forts pour la formation de notre jeunesse, elles seront poursuivies pour encourager et valoriser l'engagement des élèves.

L'accompagnement des élèves dans leurs choix d'orientation est un autre levier très important pour la persévérance scolaire. Je demande aux chefs d'établissement que les heures dédiées à l'orientation soient bien identifiées dans l'emploi du temps des collégiens et des lycéens et de proposer un Parcours Avenir de la 6^{ème} à la 3^{ème} et de la 2^{nde} à la terminale dans les lycées.

De son côté, le CIO mettra en œuvre des actions spécifiques dans les établissements scolaires lors de semaines d'orientation, des tables rondes, du forum post bac et du forum post 3^{ème}. Outre les forums organisés en présentiel, un forum numérique dédié à l'orientation à destination de tous les élèves et leurs parents ainsi qu'aux professeurs sera accessible sur le site de la DGEE.

Pour développer et favoriser l'ambition scolaire, les établissements scolaires sont invités à mettre en place des cordées de la réussite de la Polynésie française. Ils pourront ainsi mieux accompagner leurs élèves, en particulier ceux issus de milieux défavorisés.

Les innovations et expérimentations locales existantes, favorisant les transitions école-collège et collège-lycée, contribuent à la persévérance scolaire. Elles seront poursuivies dans une démarche collaborative qui implique davantage les équipes pédagogiques dans la concertation et la co-construction du parcours scolaire des élèves.

Adapter et contextualiser la mise en œuvre des réformes nationales dans les collèges et lycées professionnels

Au collège, en français et mathématiques, je ne souhaite pas la mise en place de groupes de niveaux mais de groupes de besoin à la place de l'enseignement en classe entière pour les 6^{èmes} et 5^{èmes}. En effet, les résultats des élèves nous conduisent à ne pas nous satisfaire de l'existant. Les établissements seront autorisés à mettre en place les groupes de besoin sur tout ou partie de l'horaire dédié. La taille des groupes de besoin devra être variable et devra être réduite pour le(s) groupe(s) d'élèves les plus fragiles. La condition de l'obtention du DNB pour l'accès au lycée en classe de 2^{nde} ne sera pas mise en œuvre.

Au lycée, il n'y aura pas de mise en place d'une classe prépa-lycée pour les élèves échouant au DNB, mais l'expérimentation à la rentrée 2024 d'un accueil spécifique de ces élèves affectés au lycée Diadème et au lycée Taiarapu Nui.

Au lycée professionnel et pour le baccalauréat professionnel, la durée des parcours différenciés mis en place pour les élèves de terminale à l'issue des épreuves ponctuelles de mai sera de quatre semaines pour prendre en compte la semaine de vacances scolaires du 26 mai au 31 mai 2025 et la banalisation de la dernière semaine de juin pour la préparation de l'examen. Pour tenir compte des possibilités d'accueil en PFMP, le calendrier des PFMP des classes de 2^{nde} et 1^{ère} devra être aménagé. Les élèves de terminale souhaitant s'inscrire en préparation à l'insertion professionnelle et qui ne trouveraient pas de PFMP pourront être pris en charge au sein des établissements scolaires dans le cadre de rencontres professionnelles (monde entreprise, préparation à la recherche d'emploi, aide à la constitution du CV...).

Créer pour les élèves un environnement de travail favorable pour un meilleur épanouissement de l'élève à l'École

L'Éducation au développement durable (EDD) et les objectifs de développement durable (ODD) constituent un levier pour l'éducation et une belle opportunité de former nos futurs citoyens aux enjeux complexes de la transition écologique, en leur donnant les moyens d'agir de manière éclairée et responsable. Dans l'objectif de parvenir à la labellisation E3D, cette éducation transversale doit s'intégrer à l'ensemble des disciplines et des projets pédagogiques et éducatifs : favoriser une alimentation saine et durable et lutter contre le gaspillage alimentaire, préserver la biodiversité, économiser et protéger l'eau, réduire la production de

déchets et développer l'économie circulaire, réduire les consommations d'énergie et favoriser les énergies renouvelables. Il s'agit donc d'encourager les sciences participatives et les dispositifs tels que « École en santé », « AME et fenua éducatif », « jardins pédagogiques ». L'année 2025 sera l'année de l'Océan et une conférence des Nations Unies se réunira autour de cette thématique phare. J'invite les enseignants, les classes, les élèves à se saisir de cette opportunité pour travailler sur *Te-Moana-nui-a-Hiva*, notre grand Océan.

Les écoles et établissements doivent être des espaces accueillants, des lieux de sécurité et de bien-être pour nos élèves. L'amélioration des conditions d'accueil et de vie dans les internats est une priorité. Les élèves doivent s'y sentir valorisés et accompagnés dans leur cursus. À l'école primaire, le nouveau domaine d'enseignement « Bien-être et bien apprendre » est mis en place à la rentrée 2024. Partout, la lutte contre le harcèlement doit être renforcée. Le dispositif mis en place en 2022 doit être accompagné par la formation des personnels de l'équipe ressource car aujourd'hui nous ne disposons pas encore d'assez de formateurs pour lutter efficacement contre le harcèlement au sein des établissements scolaires. Avoir du personnel qualifié permettra une meilleure sensibilisation des élèves et des parents au harcèlement. La participation au concours « Non Au Harcèlement » est également un moyen de sensibilisation des élèves.

L'augmentation des cas de suicide d'élèves est une situation préoccupante de la communauté éducative. Face à ce phénomène, je demande que soient identifiés au sein de tous les établissements scolaires des lieux de parole et d'écoute pour les élèves. C'est d'ailleurs une demande formulée par les élèves de l'Assemblée générale des conseils des élèves. Certains établissements ont déjà mis en place ce type d'actions.

Le bien-être des élèves passe également par le développement du parcours citoyen de l'élève. Ce parcours prend appui sur la participation de l'élève à la vie sociale et démocratique de la classe et de l'école ou de l'établissement. Il permet notamment d'aborder tous les grands champs de l'éducation à la citoyenneté : la laïcité, l'égalité entre les femmes et les hommes et le respect mutuel, la lutte contre toutes les formes de discrimination, la prévention et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, contre les LGBT phobies, la lutte contre le harcèlement. C'est aussi un moyen pour l'élève de développer un esprit critique, une conscience morale dans le respect des autres et donc de lutter contre toutes les formes de discrimination.

Soucieux de la santé et du bien-être de nos élèves, certains établissements ont participé à l'enquête GSHS de l'OMS sur la santé des jeunes en milieu scolaire. Cette initiative nous a permis de recueillir des indicateurs précieux, essentiels pour cibler nos actions en matière de santé de manière plus efficace et adaptée.

Par ailleurs, la charte de collaboration avec la direction de la santé renforce notre désir d'établir un véritable partenariat, définissant clairement le cadre d'intervention de chacun au sein de nos écoles et nos établissements scolaires. Cette collaboration vise à offrir des soins de qualité à proximité, garantissant ainsi un environnement scolaire sain et sécurisant pour tous nos élèves.

En complément, le parcours éducatif de santé permet à chaque élève de bénéficier d'une éducation à la santé complète et continue tout au long de sa scolarité. Ce parcours, évoqué dans la charte, vise à développer des compétences pour adopter des comportements favorables à la santé et au bien-être.

J'invite les écoles, les CJA et les établissements à poursuivre ou s'engager dans le dispositif « École en Santé » qui intègre diverses dimensions de la santé (physique, psychologique, sociale et culturelle) et met en place des actions concrètes pour améliorer la qualité de vie des élèves et du personnel éducatif.

L'EPS, parce qu'elle s'adresse à tous les élèves et offre une pratique hebdomadaire régulière, constitue un espace privilégié pour amener progressivement les élèves à enrichir leur motricité, à construire un rapport respectueux à l'autre, à engager une réflexion critique, à connaître et appliquer des principes d'une bonne hygiène de vie. Les dispositifs tels que « 30 mn d'activité physique quotidienne à l'école », les « 2h de sport en plus au collège » ont pour but de faciliter cet accès au bien-être, physique, émotionnel et social ; tout en favorisant la lutte contre la sédentarité.

L'EPS se doit de répondre aux besoins nouveaux en termes d'épanouissement et de bien-être. Les enseignants sont encouragés à proposer des pratiques inclusives et diversifiées pour faire vivre aux élèves des expériences qui le sollicitent de manière originale et spécifique (s'éprouver physiquement, agir avec adresse, mettre en œuvre des stratégies, prendre des informations...). Dans cette perspective, une réflexion didactique et pédagogique a été engagée par les groupes de travail constitués pour développer des formes de pratique faisant appel aux activités traditionnelles (*tū'aro mā'ohi*), favorisant ainsi l'implication des élèves dans l'apprentissage en EPS et la connaissance du patrimoine culturel polynésien. Les associations sportives, USEP, USSP, ASSEP, UCSCJA, USUP, composantes de la CSSU, doivent encourager l'innovation et l'expérimentation en favorisant des espaces où s'inventent des pratiques en mixité, des formes de rencontre qui n'éliminent personne, où tout le monde joue longtemps, où chacun peut accéder à une performance

émancipatrice, où des formations de « jeunes officiels », arbitres, organisateurs, reporters, dirigeants sont proposées... Ces expériences participent à un apprentissage concret de la citoyenneté et de la responsabilité.

EPS et sport scolaire sont des leviers forts pour éduquer les élèves au développement durable ; au travers de mises en œuvre concrètes, il s'agit d'amener l'élève à s'éprouver dans l'action, à se forger une opinion fondée, à s'engager de façon lucide en ayant pesé le poids de ses choix, à analyser les conséquences de ses actions, à se situer dans son environnement.

Dans la continuité du label Génération 2024, les Jeux du Pacifique de 2027 peuvent alimenter des projets pédagogiques ponctuels, à l'occasion par exemple de la Journée nationale du sport scolaire ou de la semaine Olympique et Paralympique, ou des cycles d'apprentissage. Ces projets constitueront autant d'opportunités pour intégrer l'éducation à la citoyenneté et à l'engagement des enfants et des adolescents. Ensemble, grâce à toutes ces initiatives, nous affirmons notre engagement à promouvoir la santé et le bien-être au sein de notre communauté éducative, tout en veillant à ce que chaque élève évolue dans un cadre propice aux apprentissages.

Il nous faut poursuivre la mobilisation en faveur des pratiques sportives de nos élèves de l'école jusqu'au lycée. Je souhaite qu'à la suite des actions pour les Jeux Olympiques, la « génération 2027 » prenne le relais pour les Jeux du Pacifique que la Polynésie accueillera.

Offrir aux personnels une formation continue et une gestion des ressources humaines renouvelées

Le sentiment d'efficacité personnelle des enseignants pour répondre aux besoins de leurs élèves est fortement lié à la formation continue qu'ils peuvent suivre. Accompagner et soutenir la montée en compétences de tous les personnels de l'éducation, quels que soient leur statut, leur fonction et leur lieu d'exercice est un facteur de qualité pour notre système éducatif et un levier fort pour la réussite des élèves.

C'est pourquoi, je souhaite que notre formation des personnels s'inscrive dans une véritable politique de développement professionnel continu.

Dans cette perspective, le programme académique de formation continue, co-construit avec les acteurs de la communauté éducative, contribuera à enrichir les parcours professionnels tout au long de la vie en ciblant trois objectifs majeurs.

Le premier est de répondre aux besoins des personnels, des écoles, des établissements. J'attends que l'école ou l'établissement scolaire soit le premier lieu de développement professionnel en plébiscitant les formations d'initiatives locales en inter degrés, inter catégoriels et inter métiers. Un baromètre de la formation continue dans une logique "*bottom up*" permettra de mieux évaluer la capacité de l'institution à répondre aux besoins.

Le deuxième est de libérer du temps et de consacrer des moyens pour la formation. Dans le premier degré, les nouvelles ORS des professeurs des écoles permettront de garantir à tous un socle commun de formation. Développer les formations hybrides, notamment en asynchrone, permettra d'assurer l'effectivité de la formation sur tout le territoire. J'appelle à encourager une culture du travail collaborative, entre pairs, en constellations, en communautés professionnelles, en réseaux et en bassins.

Le troisième objectif de la formation continue est d'accompagner les mobilités et les passerelles professionnelles en assurant des préparations aux concours et aux certifications.

Le mouvement des personnels est complexe et lourd d'enjeux dans notre territoire étendu comme celui de l'Europe. Les lignes directrices de gestion (LDG) relatives à la mobilité des personnels d'Etat créées en 2021 étant arrivées à échéance, elles feront l'objet d'une révision qui tiendra compte de l'expérience acquise durant les trois premières années d'application. Les nouvelles LDG permettront ainsi d'améliorer la prise en compte des particularités du système éducatif polynésien.

Les agents de la fonction publique du pays peuvent être informés, conseillés, accompagnés à tout moment de leur parcours professionnel, par les gestionnaires en ressources humaines du bureau RH3 et *Arata'i-Aravihī* du département des ressources humaines et des moyens du Pays.

Poursuivre la mise en œuvre du plan « Marshall » de rénovation des constructions scolaires

Le parc immobilier des 35 établissements de la Polynésie française est vétuste car la majorité des constructions date d'avant 1990 et nécessite une rénovation ou une restructuration.

J'ai publié, suite au vote du budget 2024, la liste des travaux à réaliser pendant cette année et ceux à réaliser sur les années 2025-2028. J'actualiserai cette liste après le vote du budget 2025 afin que tous les usagers

aient une visibilité sur la programmation de l'amélioration du bâti scolaire et des internats que je souhaite effective pour accueillir les personnels, les parents et élèves dans de meilleures conditions.

L'École polynésienne qui nous ressemble et nous rassemble se doit d'être un pilier de notre société, où chaque élève peut s'épanouir pleinement. Pour ce faire, nous devons consolider notre système éducatif pour leur offrir une éducation de qualité et faire de notre École, une École plurilingue ouverte au monde, favorisant une meilleure maîtrise des langues et des fondamentaux, avec des programmes adaptés et des situations d'apprentissage contextualisées, afin que les élèves apprennent mieux et que l'innovation pédagogique soit encouragée. En améliorant la relation entre l'école et les familles, et en renouant les liens intergénérationnels, nous pouvons créer un environnement éducatif harmonieux dans lequel les personnels de l'éducation se sentent valorisés. Répondre aux besoins de notre jeunesse et de notre *fenua* implique d'adapter la carte des formations, tout en encourageant la persévérance scolaire et en contextualisant la mise en œuvre des réformes nationales dans les collèges et les lycées professionnels. En rénovant les bâtiments des établissements scolaires nous pourrons offrir aux personnels et aux élèves un environnement de travail propice aux apprentissages et au bien-être.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour construire, ensemble, notre École polynésienne. Une École ancrée dans sa culture, plus inclusive, plus innovante, capable de relever les défis pour mieux préparer notre jeunesse à un avenir prometteur.

***Māuruuru* à tous pour votre engagement. Très bonne année scolaire !**

Copies :

MEE/
DGEE 1
DEC 1
VR 1
INSPE 1



Ronny TERIIPAIA

Calendrier indicatif des événements de l'année scolaire 2024-2025			
Dates indicatives	Manifestations et Concours	1er degré	2nd degré
2024			
du 13 au 16/08	Rentrée en musique	x	x
28/08/2024	Journée polynésienne du sport scolaire (JPSS)		x
Septembre	Journées du Patrimoine au Musée de Tahiti et des Îles	x	x
septembre 2024-avril 2025	Concours d'histoire: "Raconte l'histoire de la Polynésie - 'A fa'ati'a mai te 'ā'āmu nō Porinetia"	x	x
septembre 2024-avril 2025	Concours d'écriture sur le thème de l'amitié, à destination des élèves de CM2	x	
novembre-janvier	Dispositif Parlement des enfants	x	x
25/09	Journée polynésienne du sport scolaire (JPSS)	x	
du 13/08 au 2/10	Concours les trophées TO'A Reef 2024 "Mon récif, ma culture" de l'Ifreco Polynésie (de la maternelle au lycée)	x	x
du 13/08 au 15/10	Inscription au Concours pédagogique "Océano pour tous"	x	x
du 4 au 18/10	Fête de la Science "Océan de savoirs"	x	x
du 17 au 20/10	24ème édition du Salon du livre "Lire en Polynésie"	x	x
du 21/10 au 15/11	Marche pour ta Santé (MPS)	x	x
novembre	Matarī'i i ni'a	x	x
du 23 au 26/10	Salon du livre sur Rikitea	x	x
du 27/06 au 25/10	Inscription au Coucours "Raura'a ora" - DIREN et DGEE	x	x
13-nov	Cérémonie de remise des Trophées TO'A Reef 2024	x	x
03/12	Cross territorial CSSU	x	x
2025			
22-janv	Journée de formation des Jeunes Officiels		x
du 31/01 au 09/02	FIFO 2025 - 22ème édition		x
du 03 au 07/02	Jeux des Tuamotu-Gambier à Makemo		x
du 10 au 14/02	Jeux des Australes à Tubuai		
mi-février	Olympiades de biologie		x
mars	36è Semaine de la presse et des médias dans l'École	x	x
mars	Défi calcul mental Tata'u Upo'o	x	x
mars	Rallye Math'a Ara	x	x
06 au 08/03	Heiva taure'a		x
07/03	Concours dédié à la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles	x	x
du 10 au 14/03	Jeux des Raromatai à Raiatea		x
du 10 au 14/03	Semaine de la maternelle/ Langage oral, culture et patrimoine polynésiens	x	
du 31/03 au 04/04	Semaine Olympique et Paralympique (SOP)	x	x
20-mars	Journée de la Francophonie	x	x
avril	Assemblée des représentants juniors de la Polynésie française organisé par l'APF	x	
fin mars-début avril	Semaine nationale des langues	x	x
16-avr	Parcours des combattantes (développement du sport féminin)		x
14 au 17/04	Heiva himene tumu - 2ème édition	x	x
du 22 au 27/04	Semaine du numérique	x	x
23-avr	Finales Sports Collectifs		x
du 23 au 25/04	2ème édition du Salon du livre de Mahina	x	x
mai	Matarī'i i raro		
du 02 au 03/05	Aimeho (va'a race)		x
du 06 au 07/05	Tournoi de sections sportives Football		x
mai	Remise des prix : Non au harcèlement	x	x
mai	Concours de poésie des Raromata'i		x
10 et 23 mai	La Flamme de l'égalité		x
mi-mai	Prix des éco-délégués	x	x
Mai-juin	Olympiades de mathématiques		x
Mai	Rallye Math'a Ara	x	x
mai	7ème rencontre poétique Henri Hiro		x
Mai-juin	Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD)		x
du 12 au 16/05	Jeux des Marquises à Hiva Oa		x
du 12 au 23 mai	Festival des CIA	x	
14-mai	Journée sensibilisation Handisport	x	
22-mai	Remise des prix Lauréats Concours "Raura'a ora"	x	x
21/05	36ème prix des incorruptibles	x	x
mai	Semaine des classes de défense et de sécurité globale		x
du 02 au 06/06	Journées mondiales des océans	x	x
10/06	Hei Tama Hoe	x	
23/06	Journée olympique et Paralympique (JOP)	x	
Dans le courant de l'année	Inscription des îles Marquises au Patrimoine mondiale de l'UNESCO	x	x

Légende :
 Manifestations
 Concours